

## Les NTIC au Cap-Vert

### Des médias à l'avènement d'une société de l'information ?

**A**u centre de la société moderne et du développement, les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) constituent une option stratégique, politique et économique, pour le Cap-Vert, comme alternative à la vulnérabilité chronique du pays et passerelle vers l'économie mondiale. Au Cap-Vert, pays libre et démocratique, les médias traditionnels sont assez développés et le niveau d'éducation est élevé. Comme d'autres pays africains, il est engagé dans une « révolution informatique » qui prétend insérer le pays dans la « modernité » du XXI<sup>e</sup> siècle. Les réalisations d'infrastructures en font l'un des pays les mieux équipés d'Afrique. Il met en place les bases juridiques et institutionnelles pour une société de l'information, mais ces technologies d'apport récent sont encore inégalement implantées et appropriées par la population. Le Cap-Vert est donc confronté aux défis du développement de technologies génératrices de mutations profondes de sa société en même temps que porteuses de nouvelles opportunités économiques, sociales et culturelles.

Il s'agit premièrement du défi du transfert et de l'appropriation. Le problème de transfert est posé, mais aussi celui de « l'appropriation » par la population nationale d'un produit venu du Nord et imposant sa technique et sa culture. L'anthropologue R. Ntambue Tsimbulu, évoquant le transfert que constitue l'internet, pose la question « des rapports que les communautés africaines doivent entretenir avec l'internet » (Tsimbulu 2001 : 213). Il incite à réfléchir aux « obstacles culturels africains à surmonter pour participer pleinement à la révolution informatique » (*ibid.*). Ces remarques peuvent évidemment s'appliquer au cas capverdien, même si cette société métissée est très fortement engagée dans l'adoption du « modèle » occidental. Pour autant, qui s'approprie l'internet dans une société pauvre comme celle de l'archipel ?

Deuxièmement, il s'agit d'un défi politique et démocratique. La construction d'une *société de l'information* est-elle un ultime avatar du combat pour le triomphe de la liberté d'expression et de la démocratie ou un nouvel outil pour le renforcement de l'unité nationale et le renforcement du contrôle sociétal par le pouvoir ? On reprendra l'interrogation formulée par A.-J. Tudesq, à propos de la relation médias-internet : « joue-t-elle un rôle

---

dans la promotion des libertés et des droits de l'homme ? » (Tudesq 2002 : 212). Le Cap-Vert accorde depuis peu une place de choix aux NTIC dans son processus de développement. Quelle est la part de l'État dans la « dynamique numérique » engagée ? Quel rôle jouent les acteurs de la société civile ? Les libertés fondamentales, et en particulier les libertés d'expression et d'information, sont-elles renforcées par le développement des NTIC ? Et ne s'agit-il pas aussi de resserrer les liens humains entre les territoires éclatés de l'État-archipel et de sa diaspora, de conforter l'unité nationale ?

Il s'agit donc, troisièmement d'un défi pour l'organisation d'une société capverdienne de l'information. En avril 2003, les recommandations du « Forum national sur la construction d'un consensus national pour la transformation du Cap-Vert » mettaient en exergue le rôle économique, politique et social des NTIC dans les stratégies de développement. L'organisation institutionnelle et la réglementation juridique sont au cœur de la problématique de la société capverdienne de l'information : les réalisations récentes en constituent-elles un socle fort ?

Finalement, on retrouve le classique défi de la « fracture numérique ». Les politiques menées par les États en matière des TIC contribuent-elles à réduire les inégalités sociales et spatiales ou, au contraire, créent-elles un « fossé numérique » (Elie 2001) qui s'ajoute aux inégalités existantes ? Les perspectives offertes par les TIC ont suscité en Afrique les plus grands espoirs en terme de « rattrapage » de développement et de réduction des inégalités. Vérifiera-t-on, pour le cas du Cap-Vert, la remarque formulée par A.-J. Tudesq (*ibid.* : 209) :

« Comme toutes les nouvelles techniques à leur début, internet suscite de nouvelles inégalités et aussi, pour l'Afrique, de nouvelles dépendances. Mais, à la différence des autres médias, internet est moins dépendant des États, surtout lorsqu'il y a privatisation des télécommunications ».

Qu'en est-il des nouvelles dynamiques initiées par les nombreux réseaux et les divers acteurs ruraux qui utilisent ces technologies qui désenclavent et associent les espaces ?

### **La révolution informatique des communications et de l'information au Cap-Vert**

Les structures politico-administratives et économiques du pays réalisent depuis plus de dix ans un effort remarquable de modernisation de l'appareil de communication et d'information dans un souci d'autonomie et dans le cadre d'une politique libérale et démocratique.

#### ***Indépendance, service public et privatisation***

Le Cap-Vert a d'abord mené une politique classique d'encadrement et de régulation des télécommunications. Des accords spécifiques de cession (1981) et de compensation (1983) passés avec le Portugal lui ont permis de s'émanciper de la tutelle du temps colonial et de créer une entreprise publique des Postes, Télégraphes et Téléphones (CTT) et un unique organisme d'information radio-télévisuelle. Dès 1976, l'État-PAIGC (Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert) créait une

instance de régulation, puis en 1981, CTT-Empresa pública (CTT-EP), en charge exclusive de la politique des télécommunications, des équipements et de l'attribution des fréquences (Pnud 2000).

Le changement de régime politique en 1991 et l'engagement libéral et démocratique ne modifia pas cette politique : création d'un deuxième organe régulateur, la Direction générale des télécommunications, sous tutelle, en 1993, du ministère des Infrastructures et des Transports, et maintien de CTT-EP chargée des services postaux et des télécommunications. L'État libéral, préparait cependant la séparation du secteur des postes de celui des télécommunications, pour la privatisation de ce dernier. Le décret-loi n° 9-A du 16 février 1995 procéda à la scission-dissolution de l'entreprise en deux sociétés anonymes : Cabo Verde Telecom Sarl (CVT) et Correios de Cabo Verde Sarl (CCV). Le décret-loi n° 33 du 20 juin 1995 approuvait la privatisation de CV Telecom pour 65 % du capital, 40 % étant réservés à un partenaire stratégique : le jury choisit le consortium portugais Portugal Telecom S.A. pour l'acquisition des actions mises au concours (contrat signé en décembre 1995).

L'accord de concession (février 1996) entre l'État et la nouvelle société Cabo Verde Telecom Sarl était assorti de conditions précises (monopole des services de base, exclusivité du commerce international pour vingt-cinq ans), et d'obligations, comme celle de réaliser un service universel de téléphone pour l'an 2000 en offrant un point fixe d'accès public dans chaque agglomération d'au moins 200 habitants dans l'archipel. C'est dans ce contexte institutionnel et juridique conforme aux orientations politiques libérales voulues par l'État, qu'ont été réalisées en 1996 et 1997 les infrastructures qui ont permis l'introduction, à côté des outils en usage (téléphone fixe, télex, télécopie), de nouveaux outils techniques de communication et d'information que sont l'internet et la téléphonie mobile.

### *Information et communication dans les politiques de développement*

Depuis les années 1995, les TIC ont été surtout prises en compte comme moyen technique pour le développement. Leur promotion apparaît dans les différents plans de développement et les programmes d'appui existant : le Programme pluriannuel d'investissement (PPI) 1999-2000 prévoyait déjà des investissements d'équipement informatique à hauteur de plus de 10 % de son budget global.

L'État s'est préoccupé de la place des TIC dans sa politique de décentralisation politico-administrative et de communication. Ceci est exprimé dès 1997 dans les grandes options du Plan national de développement, qui insistent sur le nécessaire effort de modernisation du pays, tant au niveau central que dans les municipalités. En 1999, l'atelier national pour la « définition d'une politique nationale de communication pour le développement » (FAO 1999) le souligne. En avril 2003, le « Forum national sur la construction d'un consensus national pour la transformation du Cap-Vert », met en exergue le rôle économique, politique et social des communications dans les stratégies de développement et encourage l'utilisation des nouvelles technologies. En 1997, le ministère des Finances, avait créé une structure pour la « Réforme administrative et financière de l'État » (Rafe) dans le but d'améliorer l'efficacité de l'administration

publique. La Rafe a diversifié ses activités pour devenir le noyau de promotion de l'utilisation des NTIC par le gouvernement et les administrations des collectivités locales. Son installation d'un intranet gouvernemental a marqué l'entrée dans une ère nouvelle d'administration publique électronique.

La politique de développement des NTIC pour 2002-2006 est désormais en place. Les documents récents d'orientation des stratégies de développement du Cap-Vert désignent ces technologies comme un instrument essentiel de modernisation et d'internationalisation de l'économie et de réforme de l'État, conformément à l'option dans laquelle s'est engagé le gouvernement de M. José Maria Neves, soutenu par le PAICV (Parti africain pour l'indépendance du Cap-Vert) revenu aux affaires en mars 2001. Un « Plan stratégique national de la société de l'information » est en cours d'élaboration. La Résolution n° 15 du 7 juillet 2003 crée une « Société de l'information » au Cap-Vert.

### *Des institutions pour la communication sociale et l'information*

Plusieurs institutions contribuent à promouvoir les NTIC comme outil de développement des activités politiques, économiques et socio-culturelles du pays : structures intra-ministérielles, une structure indépendante et une agence de régulation.

Du côté des structures politiques ministérielles, le ministère des Infrastructures et Transports (Mit), chargé du secteur des communications, comprend un Conseil des télécommunications (CT) et une Direction générale des communications (DGC). La DGC est responsable de la conception, de la mise en œuvre et de l'exécution des politiques de communication, et de l'élaboration, de l'exécution et du contrôle de la législation réglementant les activités du secteur. Le CT, organe consultatif intersectoriel du Mit, appuie le ministre en matière de coordination des systèmes de télécommunications et de promotion des technologies de l'information.

La Direction de la communication sociale est, elle, rattachée aux services du ministère de la Présidence du conseil des ministres. Outre la promotion de l'image du gouvernement, elle a en charge l'élaboration de la politique de communication sociale et culturelle du pays, sur la base des résultats de l'atelier de « définition d'une politique nationale de communication pour le développement » de 1999, qui cherche à promouvoir la participation de la société civile au développement : nécessité de créer un cadre juridique et institutionnel favorable à cette politique, d'abaisser les coûts d'utilisation des différents outils de communication, d'exploiter les NTIC par des accès publics. Cependant, son rôle est limité, car les lois de base régissant le secteur de la communication sociale au Cap-Vert prennent surtout en compte les structures « classiques » de communication (télévision, radio, journaux) et très peu les NTIC.

Du côté des structures indépendantes, un véritable organe sectoriel de régulation serait particulièrement indispensable dans une situation où la prestation des services de télécommunications est en régime *de facto* de monopole. Or, il n'est encore pas mis en place au Cap-Vert. Il existe

cependant une structure indépendante du gouvernement, le Conseil de la communication sociale, créée en 1990 et transformée en 1998, liée à l'Assemblée nationale, et dont la mission consiste à garantir l'exercice du droit à l'information et la liberté d'accès à l'information – ce qu'il fait.

Face aux réformes économiques et à la nécessité de définir des normes applicables notamment aux structures nouvelles, la régulation de l'activité économique est une nécessité. Au milieu des années quatre-vingt-dix avait été créée une Agence de régulation multisectorielle (ARM) qui comprenait les télécommunications et d'autres secteurs. Inefficace, elle a été remplacée par l'Agence de régulation économique (ARE), créée par le décret-loi n° 26 du 25 août 2003. L'ARE est une autorité administrative indépendante, dotée de fonctions régulatrices (réglementation, supervision, sanction des infractions) et polyvalente (secteurs de l'énergie, de l'eau, des transports urbains et maritimes de passagers et enfin des télécommunications).

Enfin, conscient de la nécessité de mettre en place des conditions institutionnelles de promotion des NTIC, le gouvernement a créé en juillet 2003 une Commission interministérielle pour l'innovation et la société de l'information (Ciisi), structure de coordination de toutes les activités en rapport avec les TIC. Le défi lancé doit reposer sur une stratégie cohérente qui mobilise l'État comme un tout, justifiant ainsi la création de cette structure auprès du cabinet du Premier ministre, avec son noyau opérationnel d'exécution. La Ciisi propose des stratégies de développement intégrées pour l'innovation, la société de l'information et le gouvernement électronique, approuve le programme de gouvernement électronique et les responsabilités institutionnelles dans le cadre de ce programme. Le Noyau opérationnel de la société de l'information (Nosi) a absorbé la RAFÉ. Il constitue la cellule exécutive de la Ciisi auprès des administrations directes et indirectes de l'État et des collectivités locales.

### *L'élaboration d'un cadre juridique pour la société de l'information*

Le Législateur capverdien s'est tardivement préoccupé de mettre le cadre juridique du pays en accord avec son ambition de réaliser une véritable « société de l'information » conforme aux ambitions sociales et économiques d'un pays moderne.

Les cadres constitutionnel et juridique de la Deuxième République garantissent pleinement la liberté d'expression, la participation populaire à la vie publique, le pluralisme de l'information, l'absence de censure. Depuis 1998, plusieurs lois, notamment celles définissant le régime juridique de l'exercice de la communication sociale (loi n° 56), sur la radio et la télévision (n° 57), sur la presse (n° 58), toutes de mai 1999, sur l'activité journalistique (59/V/98), organisent le secteur, donnant toute liberté d'exercer le métier de journaliste et d'accéder aux organes publics et privés de communication. Dans la structure nationale de communication, le Conseil de communication sociale est indépendant du politique. Il garantit le droit à l'information, la liberté d'expression, l'indépendance des médias. Le ministère de la Culture coordonne et exécute la politique gouvernementale (art. 23 du décret-loi n° 23 de 1998). L'Agence publique de presse Inforpress diffuse des informations dans les médias et sur son site internet, mais ses moyens limités gênent le développement de ses activités, notamment informatiques.

Le régime de base d'établissement, de gestion et d'exploitation des infrastructures et services de communications a été défini par le décret-loi n° 5 du 7 février 1994 (*Lei básica para o sector das comunicações*), qui définit les conditions de libéralisation des activités concernées, les compétences, les règles de concurrence et de développement de nouveaux services et nouvelles techniques, sans toutefois mentionner les NTIC ! La loi sépare les fonctions politico-régulatrices du domaine opérationnel. Elle donne à l'État la responsabilité de la définition de la politique du secteur, de la réglementation et de la loi, du contrôle des communications, de la planification du développement et de la libéralisation du marché, ainsi que des réglementations techniques, de tarification. Elle définit les opérateurs selon la nature des communications (postes et services postaux et télécommunications) et celle des utilisateurs (communications publiques et privées).

Le décret-loi n° 72/95 a défini les mesures réglementaires de l'établissement, de la gestion et de l'exploitation des infrastructures et des services des télécommunications. L'autorisation d'accès, soumise à licence, doit être précédée d'un concours public. La société Cabo Verde Telecom est attributaire exclusif de la concession pour une période de vingt-cinq ans avec possibilité de renouvellement pour une période minimum de quinze ans. Elle est soumise à des obligations : elle établit, gère, exploite le réseau de base des télécommunications. Elle fournit les services fondamentaux de téléphone fixe, télex, télécopie, transmission de données, circuits loués et autres services considérés d'intérêt public. Elle a l'exclusivité du service public de télécommunications avec les autres pays. Droits et obligations s'appliquent à l'intérieur du pays, entre le Cap-Vert et les autres pays, et pour le transit par le Cap-Vert.

### ***Infrastructures et accès : un succès pour le Cap-Vert***

Le Cap-Vert est aujourd'hui l'un des pays les mieux équipés d'Afrique. La forte volonté politique de désenclaver le pays, de le doter des moyens de communication aptes à préparer l'avenir, a donné au territoire, les conditions de sa cyber-intégration au monde.

Si la position du Cap-Vert dans l'Atlantique centre-oriental a favorisé l'installation sur son sol du premier câble télégraphique sous-marin dès 1874, les outils modernes le reliant au monde sont venus tardivement (premier central téléphonique digital en 1991). Les années 1996-1999 sont importantes : mise en service du système de câbles transatlantiques sous-marins et inter-îles en fibre optique, du réseau terrestre de téléphonie mobile sous la norme GSM (*Global System for Mobile*), norme la plus répandue en Afrique et en Europe en 1997, et du service internet par la société Cabo Verde Telecom.

La couverture de l'archipel par des satellites de télécommunications est effective depuis 1999, notamment par les satellites Intelsat 601 et 702. Le Cap-Vert, outre la RTC nationale, reçoit donc les images des télévisions nationales et privées portugaise, française, américaine, espagnole. Des antennes-satellites individuelles, encore très peu répandues, permettent un accès aux systèmes multi-canaux internationaux. Quatre réseaux radio-phoniques étrangers, portugais, américain et français (RFI) sont captés. Lancé fin 1997, le service GSM, installé par la société Siemens, autorise

l'utilisation du téléphone cellulaire dans toutes les îles. Le système de câbles sous-marins en fibre optique complète le dispositif de relations téléphoniques fixes par satellite de 1997.

L'arrivée d'internet au Cap-Vert est tardive (29<sup>e</sup> pays d'Afrique). En octobre 1996, Cabo Verde Telecom, a installé deux points d'accès POP à Praia et Mindelo (avec 64 Kbps de bande passante). En 1998, l'accès passa à 128 Kbps. Il offrait en avril 2002 une capacité symétrique de 3 Mbps, via le câble Atlantis II. Actuellement, le pays dispose de 1500 Kbps de lien international. Cet ensemble d'équipements améliore les communications internationales du pays, l'amarre un peu plus à l'Europe, renforce son intégration aux relations inter-africaines.

Par ailleurs, CVT a satisfait au programme d'accès publics que l'État exigeait : lignes filaires desservant chaque localité de 200 habitants répondant bien à la grande dispersion de l'habitat, postes ruraux publics téléphoniques et de fax. L'effort d'équipement en lignes fixes a été constant depuis plus de quinze ans, ce qui explique l'importance des abonnements téléphoniques : fin 2003, il y avait 70 388 abonnés à une ligne fixe, soit 1 ligne pour 15,6 hab., ce qui fait du Cap-Vert un des premiers pays africains pour ce type d'équipement. Les chiffres sont trompeurs : dans les communes les plus rurales (et les plus pauvres), le taux d'équipement en lignes fixes tombe à 1 pour 40... Des téléphones publics ruraux (279 pour tout l'archipel) complètent ce dispositif. En nombre variable selon les communes, ils ne satisfont pas forcément les besoins locaux (1 pour 620 hab. à Brava, mais 1 pour 4 156 hab. à Fogo). Le Cap-Vert, en revanche, ne connaît pratiquement pas le système du télécentre, si efficace au Sénégal voisin.

Même si la topographie des îles montagneuses empêche une réception correcte de ce type d'appels, la contribution du réseau terrestre de téléphonie mobile à la réduction de l'isolement en communications est remarquable. Le cellulaire a connu une croissance exponentielle et, fin 2003, 20,1 % des ménages en disposaient (52 % disposent d'un fixe).

La fourniture d'accès internet est considérée par CV Telecom comme un succès commercial (683 abonnés en 1997, 4 649 fin 2003). La croissance du nombre d'abonnés a été de 21 % entre 2000 et 2001, et le nombre d'utilisateurs à la fin de l'année 2003 est estimé à 25 000 personnes. Selon CVT, à la mi-2002, 3 120 personnes privées et sociétés, ainsi que les services d'État et municipaux détenaient déjà une adresse électronique, soit 0,7 pour 100 hab. (taux pour l'Afrique : 0,2). Mais le Cap-Vert se démarque de l'Afrique par l'offre très modeste de cybercentres privés ou publics : une vingtaine au total à la fin de 2003, dont 7 à Praia et 5 à Mindelo. Une telle situation étonne. Est-elle en rapport avec le taux d'équipement relativement élevé qui semble caractériser les familles urbaines aisées ? N'est-ce pas la politique tarifaire dissuasive de l'opérateur qui gêne la rentabilité de ce type de commerce et décourage les investisseurs ? Ce qui est certain, c'est le déficit d'équipement du monde rural et des quartiers pauvres des villes. Seule une fraction infime de la population peut consommer ce type de service, étant donné la pauvreté économique de l'immense majorité des ménages.

L'archipel est désormais bien relié au monde et les îles le sont bien entre elles. L'opérateur a satisfait aux exigences d'un service universel téléphonique. Les progrès des équipements et du cadre juridico-institutionnel au service de la collectivité nationale montrent que le pays a créé le socle qui permettra d'édifier une véritable société de l'information.

### **Une société de l'information : acteurs, citoyenneté, médias**

Nouvelles venues, les TIC peuvent et doivent contribuer à davantage de transparence gouvernementale, de connaissance et de contrôle citoyen sur le politique. C'est davantage « par le haut » que « par le bas » qu'elles se développent. Les autorités politiques donnent l'exemple, mais elles veulent aussi renforcer la participation citoyenne.

#### *Les acteurs du développement des NTIC*

Divers acteurs contribuent à la promotion des NTIC au Cap-Vert. Les ambitions, les rythmes, les intérêts sont inégaux : l'État et l'opérateur exclusif, CV Telecom, jouent le rôle majeur.

L'État est au cœur du processus de développement des NTIC, grâce à sa politique de soutien volontariste et libérale conçue comme élément d'une « culture du développement ». Il dispose d'un contrôle très large, même si les initiatives privées se sont multipliées. Il s'est engagé dans une politique d'efficacité administrative et de transparence, soutenue par les habitudes démocratiques prises depuis l'avènement de la Deuxième République.

L'informatisation et la mise en réseau des grands services de l'État sont en cours. L'effort d'équipement est ancien : dès 1985, certains services ministériels étaient équipés (par la coopération internationale). La décennie 1990-1999 a été décisive, avec l'aide de la Banque mondiale au Projet de réforme du secteur public et formation des capacités (PSRCBP). Mais c'est entre 2000 et 2003 que gouvernement, ministères, directions et structures, ont été mis, à Praia, en réseau intranet. Le Cap-Vert doit cette réussite, précoce en Afrique, à l'efficacité de la cinquantaine de techniciens de la Rafe/Nosi, devenue une véritable « entreprise » prestataire et gestionnaire de services informatiques, et dont l'importance fait envisager pour elle un statut d'autonomie. Le réseau actuel interconnecte à Praia 56 édifices et environ 2 500 utilisateurs et son trafic est en augmentation rapide. Le projet de la Ciisi et de son noyau opérationnel est d'étendre le réseau de l'État à l'ensemble des îles.

Les entreprises soutiennent activement la promotion des NTIC. Cabo Verde Telecom mène une politique ambitieuse d'ingénierie et de services. La réalisation des projets techniques et la rigueur de sa gestion en ont fait une des sociétés africaines les plus performantes. Son rôle de prestataire de services est essentiel pour le téléphone, la télécopie, le courrier électronique, la fourniture d'adresses de sites. Sa filiale, Directel CV, est en charge de la communication des services pour les usagers, comme les annuaires (Directel 2002). Les grandes sociétés (anciennes entreprises d'État, aujourd'hui privatisées), comme Shell CV ou Electra, ont précocement investi dans l'informatique. Les entreprises d'informatique sont peu nombreuses : une dizaine en import-export d'équipements et systèmes, représentant des

sociétés étrangères, et une trentaine d'entreprises de services, maintenance, consultance, formation, bureautique, presque uniquement localisées dans les deux capitales, Praia et Mindelo. Elles pourraient constituer le socle d'un futur secteur d'activité de service informatique international (téléport). Cabonet (créateur de site et diffuseur), Infotel, Logicab, NT2000 (informatique de gestion, sites), Tecnicil (e-commerce immobilier) affirment cette vocation et sont en contact avec la diaspora et des partenaires étrangers. À Mindelo, Marktest-CV a constitué un réseau d'entreprises intéressées à élargir leur publicité et leurs synergies basées sur la communication informatique. Elle a réalisé un site d'accueil, un annuaire électronique, et diverses initiatives de rapprochement pour les activités (Marktest 2001). Les TIC profitent aussi aux jeunes entreprises touristiques, secteur en développement récent (160 000 visiteurs en 2003) : sur 124 enquêtées, 33 % disposent d'une adresse électronique, et 9 % d'un site internet (Lesourd 2003). Les entreprises liées s'équipent : la plupart des agences de voyages (Cabatur, Orbitur, Executive Tour) disposent de téléphone fixe, fax et courriel. De jeunes tour-opérateurs débutent à Santiago avec un seul minibus d'excursion, mais ont un courriel et un site internet (par exemple, <www.santiagotour.cv>). Des guides de trekking de Santo Antão ont désormais une adresse électronique (*ibid.*).

Certains acteurs de la société civile capverdienne sont depuis de nombreuses années les promoteurs de la cyberactivité, comme les communautés émigrées qui ont trouvé dans les NTIC une opportunité pour se faire connaître dans leur pays d'accueil, valoriser leur pays d'origine et maintenir les liens avec lui (*cf. infra*). Les ONG et les associations locales constituent un partenariat actif pour le développement des NTIC (Plataforma das Ong's 2002). Leurs équipements varient en fonction de leur origine, leur taille et leur richesse, ainsi que des projets qu'elles exécutent. 92 % sont équipés d'au moins 1 appareil (téléphone fixe ou cellulaire, courriel). Près de 30 % disposent de trois ou quatre équipements. Mais seules les quatre ONG (2,9 % du total) internationales ont un site. Il s'agit de l'AFVP-Association française des volontaires du progrès, de l'ACDI-Agence canadienne de développement international, de la Croix Rouge, et des Villages SOS. Les ONG nationales sont mieux équipées que les organisations communautaires, plus modestes et souvent rurales (Lesourd & Sylla, 2004b).

### *TIC, communication sociale et démocratie*

Si, de 1975 à 1991, la liberté d'expression, notamment politique, était réduite et la censure active, la Constitution de la Deuxième République garantit pleinement les libertés démocratiques fondamentales. La communication a, au Cap-Vert, un rôle décisif dans l'intermédiation entre les pouvoirs institués et la société (FAO : 1999). Le régime juridique donne toute liberté d'exercer le métier de journaliste et d'accéder aux organes publics et privés de communication. Mais les lois se réfèrent au contenu des activités et ont ignoré jusqu'à présent l'interaction entre communication et NTIC. Cette approche traditionnelle ignore la notion de convergence numérique, aujourd'hui référence obligée en matière de société de

l'information. Beaucoup reste donc à faire en matière de législation relative à la cyber-communication.

La conception d'une communication contrôlée et animée par l'État à travers ses organes d'information (radio, télévision, sites internet des structures du pouvoir) semble peu compatible avec le foisonnement des initiatives que permet l'internet. Certes, les médias se sont émancipés du pouvoir politique dès la fin du parti unique et le début de la Deuxième république (mais il existait auparavant un journal mensuel d'opposition, *Terra Nova*, contrôlé par l'Église). Mais la presse est handicapée par la fragmentation insulaire et les surcoûts d'acheminement qu'elle entraîne, ainsi que par le petit nombre de lecteurs (et d'abonnés). Le développement d'une presse en ligne peut-il modifier cet état de chose? Quant à la télévision et la radio, elles sont peu concernées par le phénomène internet. La télévision capverdienne a sa vie propre, et surtout beaucoup de difficultés à vivre une vie autonome et à développer ses programmes (F. Monteiro 2001), en évitant de devenir une copie des chaînes étrangères.

#### *Gouvernance électronique et communication*

La volonté de promouvoir, par les NTIC, la démocratie et de meilleurs services aux citoyens et de resserrer le maillage d'un territoire discontinu a conduit le gouvernement de M. José Maria Neves à mettre en œuvre un ambitieux programme stratégique dont la réalisation est confiée au Nosi.

La posture gouvernementale de création d'une société de l'information implique l'établissement d'un « gouvernement électronique » reposant sur une réforme de l'administration publique et une transformation des relations entre gouvernement, citoyen et acteurs de la société civile. Cette exigence passe par une reformulation des politiques d'équipement, la création d'une mentalité ouverte à la connaissance, à la formation et à la diversification des compétences. La mise en place d'un système intranet (et internet) dans toutes les administrations a certainement déjà amélioré le fonctionnement interne de l'État. Les NTIC doivent faciliter la vie des administrés, clients et usagers, en offrant des services de meilleure qualité, et nouveaux. La création d'un *portail du citoyen* (guichet unique) dans de nombreuses localités permettra ainsi d'accéder à tous les services. Sa mise en place n'est pas aisée et demandera du temps pour être étendue à l'ensemble du pays.

L'ambition gouvernementale est aussi de promouvoir les inter-relations avec les collectivités territoriales et les opérateurs économiques, afin d'aider au développement des affaires, dans le respect des options économiques stratégiques définies. Ces avancées sont pour l'instant limitées : elles ne concernent pas directement le citoyen, parce que l'outil électronique n'est pas utilisé partout, enfin parce que les prix prohibitifs des services proposés par CV Telecom entravent la réalisation des objectifs de modernisation.

Les projets entrepris par le Nosi concernent l'informatisation des données électorales, plus particulièrement le fichier des électeurs, le recensement et la gestion des agents de l'État et des collectivités territoriales, et la gestion budgétaire et financière qui facilitera le contrôle des administrations. Le Nosi est le principal créateur capverdien de sites Web, tant pour l'administration que pour les institutions et le secteur privé. La gouvernance

---

électronique existe donc déjà, puisque ces sites permettent de mieux informer les citoyens sur l'activité gouvernementale, et que celle-ci est améliorée par l'adoption des outils électroniques.

Il convient toutefois de s'interroger sur le bien fondé d'une politique fondée sur le postulat que tous les Capverdiens sont, *a priori*, intéressés par une politique venue « d'en haut », alors que la diversité des sensibilités culturelles est la règle dans un pays-archipel où les insularismes, les particularismes infra-insulaires (ceux des vallées montagnardes), et, aujourd'hui, des quartiers des villes, ainsi que la variété des influences culturelles dans la diaspora, révèlent au contraire une très grande diversité des sensibilités humaines.

### *TIC et politique : davantage de transparence et de démocratie*

L'internet au Cap-Vert apporte davantage d'information politique et de transparence et contribue faire vivre la démocratie. Le site du gouvernement donne régulièrement les comptes rendus du Conseil des ministres, diverses informations de politique générale et des décisions gouvernementales. Un site du ministère des Finances et un autre pour la politique de privatisations, auxquels s'ajoutent ceux des entreprises concessionnaires (Banco de Cabo Verde, CV Telecom, Electra, Enacol...) renforcent la transparence gouvernementale. Tous les résultats électoraux depuis 1991 sont disponibles sur le site de la direction des services d'appui au processus électoral (<[www.dsapeleitoral.cv](http://www.dsapeleitoral.cv)>), et sur le site Cabo News.

Les acteurs politiques sont devenus des utilisateurs de TIC. Les partis ont tous accès à l'informatique. Certains disposent d'un site internet (comme le PAICV, parti actuellement au pouvoir). L'Assemblée nationale est remarquablement équipée en téléphonie fixe, fax et connexions internet pour l'information et le travail de ses commissions et de ses élus. Contrairement au Sénégal pour l'élection présidentielle de 2000, la technologie du cellulaire n'a joué aucun rôle dans les dernières élections présidentielle et législative en 2001, mais il est vrai qu'au Cap-Vert il existe une grande rigueur dans la réalisation du processus électoral.

Lors des élections locales (municipales) de mars 2004, les TIC ont-elles favorisé les équipes dirigeantes ayant su les utiliser pour améliorer leur communication et leur image politique ? Les candidats ont certes fait preuve d'un grand éclectisme en matière de publicité médiatique. Mais beaucoup de candidats victorieux ont surtout insisté sur le fait que leur présence sur le terrain et des campagnes de proximité, ainsi que la classique télévision, ont été plus payantes que les écrits « en ligne »... Remarquons toutefois que la multiplication des médias favorise la transparence et la prise de parole critique à propos des nombreuses affaires (train de vie de tel ambassadeur, détournement d'argent public, délit d'initié...) qui nourrissent la vie politique capverdienne depuis une dizaine d'années.

### *Médias, cyber-médias et société de l'information*

Rappelons la vieille tradition intellectuelle de l'élite capverdienne, contrariée entre 1975 et 1990 par la politique de « pensée unique » du parti-État, le PAIGC/PAICV : journal « officiel » (*Voz di Povo*), radio-télévision

---

d'État. Les seuls médias d'opposition tolérés étaient le journal *Terra Nova* et Rádio Nova (des frères Capucins à Mindelo, voix de l'Église catholique du Cap-Vert), tandis que l'opposition exilée ou émigrée publia longtemps de petites feuilles, revues, et de rares ouvrages. Mais depuis 1991, les médias sont libres. Une société de l'information ne peut se construire sans eux. Ceux du Cap-Vert, gênés par la fragmentation du pays, peuvent trouver, avec l'internet, un moyen de toucher davantage de clientèle et d'informer en temps réel. La participation des populations peut aussi s'exprimer dans le développement des radios communautaires.

### *NTIC et presse écrite*

Les médias traditionnels sont assez développés et utilisés. Près des trois-quarts des hommes adultes et la moitié des femmes écoutent quotidiennement la radio, la moitié de la population adulte lit un journal dans la semaine, la télévision est très répandue (UIT 2001). Au Cap-Vert, les journaux (*Horizonte*, *O Cidadão*, *A Semana*) ne sont pas quotidiens, leur tirage est faible (*A Semana* titre à 5 000 exemplaires, *Horizonte* à 3 000) et leur diffusion sous la forme papier dans l'archipel est malaisée et coûteuse. Les deux principaux n'ont que très récemment ouvert une version quotidienne en ligne, sans doute parce que la clientèle connectée était insuffisante plus que faute de moyens techniques. La société Cabosoft SA a mis en ligne le journal *Expresso das Ilhas*, bi-hebdomadaire, et il existe un autre site national d'informations périodiques, *Paralelo 14*. Les journaux en ligne semblent avoir la faveur du public. Le site de *A Semana* a reçu 2 millions de consultations entre novembre 2003 et janvier 2004, dont 43 % en provenance du Cap-Vert.

L'Agence publique de presse Inforpress diffuse des informations dans les médias et sur son site internet. Ses moyens très limités gênent le développement de ses activités, notamment informatiques. D'une manière globale, on peut considérer que la diffusion électronique de la presse capverdienne a un impact considérable pour l'information, y compris en ce qui concerne les besoins de la population étrangère. Cependant, plusieurs journaux à périodicité mensuelle (*Arteletra*, *Terra Nova*) ne voient pas encore d'intérêt à une mise en ligne. Mensuel, *Terra Nova* est vendu partout dans les kiosques et surtout dans les librairies « paroissiales » spécialisées dans la diffusion de livres religieux (surtout catholiques romains). La presse écrite et d'image est plutôt politique, plus élitiste que populaire, mais elle informe régulièrement et souvent de manière critique ou engagée (*A Semana*, pro-PAICV, *Horizonte*, pro-MPD) sur la vie et les événements économiques, sociaux et culturels du pays.

La presse capverdienne, tant dans sa version papier qu'électronique, subit la concurrence étrangère, notamment celle des journaux portugais. Dans les capitales, les centres culturels des coopérations étrangères en permettent une lecture aisée et aussi des consultations internet. Ce sont plutôt des jeunes et les cadres qui fréquentent ces « kiosques ».

### *La Radio Télévision du Cap-Vert et les autres radios*

La radio télévision du Cap-Vert (RTC) est une entreprise publique créée en 1998 qui fait suite à six années d'expérimentation télévisuelle. RTC est

pauvre. Son budget, déficitaire, repose surtout sur des subventions et des rentrées publicitaires. Sa mission est incertaine puisque son contrat avec l'État n'est pas encore signé. Elle souffre de l'inexistence d'un cadre normatif pour ses agents et manque encore de compétences professionnelles (F. Monteiro 2001). Elle réalise incomplètement sa mission de service public puisque seulement 20 % de sa production est nationale : au Cap-Vert, on regarde surtout des produits achetés d'origine portugaise, brésilienne et française. À cet égard, l'« insertion mondiale » (dans la dépendance) est bonne, avec, en prime, la possibilité de regarder, au moins dans les villes, les chaînes portugaises (RTPI) et française (CFI) qui utilisent les mêmes relais. La télévision capverdienne fonctionne en format analogique (PAL). Les conditions topographiques ont longtemps gêné la transmission des signaux audio et vidéo. Le défi majeur est de passer à la technologie numérique, qui permet d'utiliser tous les logiciels actuels, mais les coûts techniques et financiers sont énormes (RTC 2004). Ces faiblesses conduisent donc RTC à sous-utiliser l'excellent réseau de câbles en fibre optique et de relais locaux dans les îles. Les surcoûts dus aux déplacements interinsulaires limitent trop les reportages aux îles de Santiago, São Vicente et Sal. Le coût des prestations étant élevé, le rôle social à jouer, particulièrement la télévision pour l'éducation, ne peut que se trouver compromis.

Assez peu autonome par rapport au pouvoir politique, la télévision nationale n'a pas de concurrente privée capverdienne. Faute de moyens, elle ne peut avoir d'ambitions régionales (Afrique, Brésil) via un support satellitaire et doit d'abord améliorer ses capacités créatives, éventuellement en sollicitant l'aide internationale.

L'activité radiophonique de RTC se fait avec du matériel moderne et de bon niveau. Ses concurrentes sont des radios privées, notamment Rádio Nova (catholique, à Mindelo), Rádio Commercial et Praia FM (Praia). Le Cap-Vert reçoit aussi les canaux internationaux portugais (RDP), français (RFI) et américain (*Voz de America*). Comme moyen de contribuer à la décentralisation et à l'affirmation de la vie locale, le développement des radios locales privées ou communautaires, éventuellement sur la base technique des boucles radio est à l'ordre du jour : Rádio rural de Santo Antão, Mosteiros FM à Fogo, Rádio Santa Catarina à Assomada. Mais ce développement est gêné par l'enjeu politique qu'elles représentent. En effet, alors que le phénomène des radios locales se développe remarquablement sur le continent voisin, au Cap-Vert, l'État comme les pouvoirs municipaux freinent les initiatives, au motif que, dans un si petit territoire, ces radios locales risquent d'être l'objet de manipulations politiciennes capables de subvertir la démocratie électorale.

L'information plurielle est une composante essentielle de la société de l'information. L'accroissement de l'utilisation des NTIC pour l'information au Cap-Vert peut faire évoluer la lecture des journaux, en information (et formation) électronique largement partagée par le plus grand nombre et atteignant les lieux les plus éloignés du pays.

## LES MÉDIAS AU CAP-VERT (août 2004)

| <i>Nom</i>                                   | <i>Adresse postale</i> | <i>Tél. fixe</i> | <i>Télécopie</i> | <i>Adresse électronique</i> | <i>Site internet</i> |
|--|------------------------|------------------|------------------|-----------------------------|----------------------|
| <b>Radios et TV</b>                          |                        |                  |                  |                             |                      |
| RTC  | *                      | *                | *                | *                           |                      |
| RTC Rádio                                    | *                      | *                | *                | *                           |                      |
| RTC TV                                       | *                      | *                | *                | *                           |                      |
| RTP Africa                                   | *                      | *                | *                | *                           |                      |
| <b>Radios privées</b>                        |                        |                  |                  |                             |                      |
| Praia FM                                     | *                      | *                | *                | *                           |                      |
| Rádio Comercial                              | *                      | *                | *                | *                           |                      |
| Rádio FM Mosteiros                           | *                      | *                | *                | *                           |                      |
| Rádio Educativa                              | *                      | *                | *                | *                           |                      |
| Rádio Morabeza                               | *                      | *                | *                | *                           |                      |
| Rádio Nova                                   | *                      | *                | *                | *                           |                      |
| Rádio Rural                                  | *                      | *                | *                | *                           |                      |
| <b>Presse écrite générale et spécialisée</b> |                        |                  |                  |                             |                      |
| <i>À Semana</i>                              | *                      | *                | *                | *                           | *                    |
| <i>Jornal Horizonte</i>                      | *                      | *                | *                | *                           | *                    |
| <i>Jornal O Cidadão</i>                      | *                      | *                | *                | *                           | *                    |
| <i>Expresso das Ilhas</i>                    | *                      | *                | *                | *                           | *                    |
| <i>Voz do Municípios</i>                     | *                      | *                | *                | *                           | *                    |
| <i>Sifrão</i>                                | *                      | *                | *                | *                           | *                    |
| <b>Presse en ligne</b>                       |                        |                  |                  |                             |                      |
| <i>À Semana</i>                              | *                      | *                | *                | *                           | *                    |
| <i>Expresso das Ilhas</i>                    | *                      | *                | *                | *                           | *                    |
| <i>Jornal Horizonte</i>                      | *                      | *                | *                | *                           | *                    |
| <i>Paralelo 14</i>                           | *                      | *                | *                | *                           | *                    |
| <b>Agences de presse</b>                     |                        |                  |                  |                             |                      |
| Agência Inforpress                           | *                      | *                | *                | *                           | *                    |
| Agência Lusa                                 | *                      | *                | *                | *                           | *                    |
| Pana   | *                      | *                | *                | *                           | *                    |

Source : divers et synthèse de l'auteur.

### *Gouvernance, citoyenneté et société de l'information*

La politique capverdienne de promotion des NTIC devrait permettre de renforcer la cohésion nationale. Tout en contribuant à affirmer l'identité capverdienne, les TIC doivent être un outil fondamental d'amélioration de la gouvernance territoriale et sociale.

L'internet permet de développer une véritable information citoyenne, c'est-à-dire une information « par le bas », hors du contrôle de la presse et des autres médias, officiels ou non : cette *alter-information* est surtout utile comme forum d'idées et de discussion et doit être l'expression d'une citoyenneté positive. internet est aussi un fournisseur de *meta-informations*. Les portails et les sites jouent ce rôle. Des portails capverdiens ont été créés. À la trentaine de sites hébergés par Cabo Verde Telecom s'ajoute une dizaine de sites créés sur d'autres serveurs. Plusieurs moteurs de recherche sont en service. Les plus importants sont <www.nave.cv>, <cabover-

desearch>, <caboverde 24>. Ils ne seront valorisés que si les citoyens s'approprient et intègrent cette base d'information dans leur propre pratique de connaissance, mais il est encore trop tôt pour en juger. La création de sites gouvernementaux (le principal est <www.governo.cv>) permet à l'utilisateur d'être informé sur les structures politiques et administratives du pays, sur les décisions prises par le gouvernement, les discussions de l'Assemblée nationale, l'évolution de la législation, les résultats des consultations électorales, les controverses entre partis politiques. Ceci favorise grandement la transparence, et concourt à une meilleure information du citoyen (et de l'homme politique).

Dans la société de l'information, le pouvoir de contrôle des citoyens contrebalance le rôle moteur des pouvoirs publics dans le fonctionnement démocratique. Les NTIC deviennent un moyen supplémentaire de faire vivre la démocratie et de renforcer les libertés. L'information en réseau, la transparence et le recul de la bureaucratie opaque permettent d'accroître le contrôle social sur l'État, ce qui contribue à la démocratisation des processus de décision et à une meilleure efficacité de son action. Les citoyens, mieux informés, exigent des détenteurs du pouvoir la mise en débat de tout projet important préalablement à la prise de décision finale. Cette procédure de consultation (forum de discussion ou cyber-exposition) est devenue courante dans certains pays développés.

Un autre aspect de l'association des citoyens aux décisions publiques concerne la gestion des activités de l'internet. Dans plusieurs pays il existe déjà des structures associatives définissant leur rôle comme celui « d'un intermédiaire impartial et constructif entre acteurs publics et privés permettant une réflexion collective » (Guglielmi 2002). Des associations peuvent organiser des forums de discussion, des débats sur tout sujet d'intérêt collectif, et formuler des recommandations aux acteurs publics ou privés. La société civile du Cap-Vert créera sans doute rapidement ce type de « contre-pouvoir ». La communauté américaine de la diaspora est active dans ce domaine, et la toile (le Web) contribue déjà à la vitalité du débat critique au sein de la société capverdienne.

#### *Créer une société de l'information équitable*

Confronté à ses problèmes de pauvreté, le Cap-Vert doit être particulièrement attentif à construire une société de l'information garantissant un accès équitable des citoyens aux TIC. La montée des inégalités qui ont été révélées dans la dernière évaluation de la pauvreté au Cap-Vert (INE 2003) ne doit pas être renforcée par un « fossé numérique » (Elie : 2001.). Le défi posé est celui de l'équité numérique citoyenne fondée sur l'appropriation des TIC par les diverses composantes de la société civile, notamment les plus vulnérables.

Au Cap-Vert comme dans de nombreux pays, les femmes ont moins de temps libre que les hommes, parce que l'organisation sociale leur confie l'éducation des enfants, qu'elles consacrent plus de temps aux tâches domestiques, et elles sont, de surcroît, souvent chef de famille. Cette inégalité se retrouve dans la fréquentation de l'école, surtout en niveau secondaire. Bien que très actives, peu d'associations féminines s'intéressent

explicitement aux TIC (*Ibid.*). L'Association des Femmes de Santa Catarina gère un cybercentre communautaire dans la ville d'Assomada (Santiago), ouvert en 2001 grâce à un financement conjoint de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et de CV Telecom (UIT 2001.) qui permet aussi aux femmes de l'association de s'initier à l'informatique et à l'internet. Dans les villes de Praia et Mindelo, la majorité du personnel des cybercafés est féminine, comme une partie de la clientèle, et ce sont souvent des femmes qui, dans les entreprises et les administrations, travaillent devant un ordinateur. Mais les femmes pauvres, les femmes chef de famille et les femmes rurales n'ont guère accès aux NTIC, sauf, dans une certaine mesure, au téléphone cellulaire, du fait de sa grande praticabilité et de son usage surtout oral.

Il est permis de s'interroger sur le faible poids des femmes capverdiennes dans la participation au processus actuel de décision en matière de NTIC. Elles peuvent pourtant contribuer à la conception et à la mise en œuvre de solutions économiques créatives basées sur l'utilisation des NTIC. Le Cap-Vert doit donc être très attentif à prendre en considération la dimension du genre dans le processus de développement rapide des NTIC et de la société de l'information.

Un autre défi à l'équité est l'informatisation du système éducatif. Si 96 % des effectifs en âge scolaire primaire et 46 % du secondaire sont scolarisés, le retard d'équipement et d'usage des TIC dans les structures éducatives est énorme. Dans l'enseignement primaire, moins de 10 % des écoles disposent d'un ordinateur. La formation des maîtres est très insuffisante. Mais le PROMEF (Projet de consolidation et de modernisation de l'éducation et de la formation) financé par la Banque Mondiale et la Fondation Gulbenkian doit y remédier. Pour l'enseignement secondaire, aucun réseau ne relie actuellement les écoles entre elles. 21,2 % des élèves n'ont pas accès aux TIC dont la pédagogie est balbutiante (Pnud 2004).

#### *L'internet : des relations plus étroites avec la diaspora*

Les communautés de la diaspora sont regroupées dans le Nord-Est des États-Unis d'Amérique (New Bedford, Providence), et en Europe, au Portugal, en France, aux Pays Bas, en Italie, au Luxembourg. D'importantes communautés résident aussi à Dakar (Sénégal), au Brésil (São Paulo), et d'autres, très modestes se trouvent à São Tomé et Príncipe, en Espagne, en Allemagne (Lesourd 1995). Les transferts nets des émigrés représentaient, en 2002, près de 15 % du PIB du pays, soit une place considérable dans l'économie nationale. La diaspora joue un grand rôle dans la dynamique culturelle et l'ouverture économique des Capverdiens des îles, par sa participation à la créativité musicale et littéraire, la consommation de produits agro-alimentaires, les voyages touristiques familiaux et de « racines », et, plus récemment, par l'utilisation des technologies numériques comme moyen de consolidation des relations et de promouvoir « l'économie de la *saudade* ».

Comme dans d'autres communautés de migrants, la vitalité des relations sociales des Capverdiens se fait par les associations. Il en existe plus de 150 dans le monde, surtout de loisirs, sport, culture, aide sociale, et des associations d'étudiants. Elles utilisent de plus en plus la relation

électronique pour communiquer localement ou avec le pays, informer, réunir, et elles ont créé de nombreux sites. La familiarité des familles avec les NTIC est très inégale. Elle dépend du niveau socio-économique, de la dynamique des associations locales et aussi de l'environnement socio-culturel et technique dans lequel elles évoluent : les conditions de vie des Capverdiens extrêmement pauvres des hauts de São Tomé sont à l'opposé de ceux de New Bedford ou Providence, très insérés dans la vie économique et culturelle américaine et les partenariats locaux, notamment universitaires.

Depuis plus de quinze ans, les émigrés, surtout aux États-Unis, ont créé des chaînes radiophoniques et télévisuelles. En 2000, 31 étaient répertoriées, dont 17 dans les seuls états du Massachusetts et de Rhode Island, portés par une communauté très active. La fin des années 1990 a vu le rapide développement de la communication informatique, surtout dans la communauté américaine et parmi les émigrés étudiants au Portugal, au Brésil, en Italie, en France. Ces derniers n'ont d'ailleurs pratiquement jamais d'adresse électronique sur le serveur « telecom.cv ». Des portails ont été créés, comme « Caboverde Reference page », ainsi que de très nombreux sites internet par diverses associations, comme les *American Cape-Verdeans* de Boston, qui magnifient l'identité culturelle capverdienne, les îles, l'histoire de l'émigration, la musique ou encore comme « Morabeza 2000 ».

La diaspora américaine s'exprime par divers journaux et des revues, comme la revue culturelle communautaire *Cimboa* ou encore le cahier littéraire *Arquipélago*. Elle donne maintenant ses informations sous forme de journal en ligne (<Visaonews.com>) créée par la société Visa News Network LLC, domiciliée à Raynham, Massachusetts.

Dans le domaine des affaires, c'est une entreprise de la diaspora, Brava Telecom, PME d'informatique créée par des descendants d'émigrés de l'île de Brava qui a créé le site internet de la Caixa Económica du Cap-Vert, et plusieurs sites capverdiens comme « CaboverdeOnline » ou « VisaOnline ». On retrouve, dans les communautés d'Europe, la multiplication des sites à vocation culturelle, voire éducative, et touristique aussi. Mais le commerce électronique est encore quasi-inexistant. Dans les milieux capverdiens populaires de France ou d'Italie, les TIC sont avant tout des moyens de communication et de jeux. Dans les milieux aisés, comme celui des médecins et des avocats capverdiens de Lisbonne ou de Dakar, on manque de temps pour développer des activités liées au Web qui est, éventuellement, un moyen de s'informer sur le Cap-Vert. Pour les jeunes nés hors du Cap-Vert, c'est un moyen de s'informer sur leur pays d'origine.

Le Cap-Vert est engagé dans un processus de restructuration dans lequel une société de l'information tend à se substituer à la communication sociale. L'internet commence à imposer de nouvelles formes d'organisation de l'économie et de la société. Les médias se sont emparés de la technologie internet. La vie politique offre désormais davantage de transparence, et la société civile semble concernée et active.

### **Le Cap-Vert et les TIC : inégalités et dépendance**

Comme dans d'autres pays pauvres, le développement des TIC au Cap-Vert s'accompagne d'une dépendance accrue et d'un accroissement des

---

inégalités sociales et spatiales et des classiques problèmes de position dominante d'un opérateur et d'insuffisance de l'encadrement juridique. À la dépendance s'ajoute une fracture numérique, puisque les coûts d'usage sont pour le moment vecteur du renforcement des inégalités sociales et spatiales.

### *Une dépendance technologique et commerciale*

Comme ailleurs en Afrique, la maîtrise des infrastructures échappe presque totalement aux nationaux. Le Cap-Vert est dans la dépendance technique et financière des sociétés occidentales de câblage et de télécommunications : américaines (Hugues, ATT Submarine Systems Inc), européennes (Alcatel Submarine Networks, Siemens) : le continent africain constitue bien l'un des enjeux de la bataille économique pour la maîtrise du marché mondial des télécommunications et de l'information. L'accès du Cap-Vert à internet international, comme aux chaînes radio et télévisuelles, se fait sous dépendance : bien que co-proprétaire du câble Atlantis II, CV Telecom paye un coûteux abonnement mensuel de 22 000 US\$ à la Société portugaise Marconi internet Direct pour pouvoir l'utiliser. La couverture de l'archipel par des satellites de télécommunications facilite la pénétration culturelle par les radio-télévision françaises, portugaises, américaine, espagnole et l'accès aux systèmes multi-canaux internationaux, bien que les antennes-satellites individuelles soient peu répandues.

Pour l'attribution des noms de domaine des sites capverdiens, le gestionnaire local, faute de matériel, doit passer par une société portugaise en charge de cette tâche au Portugal. La dépendance est renforcée par l'essor des technologies nouvelles (matériels, logiciels, services fournisseurs d'accès).

L'État détient 41,3 % du capital de Cabo Verde Telecom SARL pour lui-même et ses entreprises nationales (État : 3,4 %, Agência de Segurança Aérea : 10 %, Instituto Nacional de Previdência Social : 27,9 %). Les autres actionnaires sont Portugal Telecom pour 40 % des actions, les travailleurs de CVT et Correios de Cabo Verde (5 %), et divers actionnaires privés (13,7 %), parmi lesquels des émigrés capverdiens, des entrepreneurs nationaux. Bien que majoritaire, et bénéficiant de prérogatives particulières, l'État n'est donc pas libre de ses décisions, même s'il sait imposer sa règle de respect de l'obligation de service public.

A. Chéneau-Loquay (2002) montre bien l'enjeu idéologique, économique et territorial que représente le contrôle du marché des télécommunications en Afrique : l'initiative Leland, lancée en 1996 par les États-Unis veut donner à l'Afrique l'accès à la société de l'information. L'US Aid a ainsi offert à une vingtaine de pays des accès internet qui contournent l'opérateur national. Cette philanthropie n'est donc pas gratuite puisqu'elle oblige les pays à libéraliser leur marché et lie les bénéficiaires aux services des entreprises américaines ! La Banque mondiale, avec son programme WorLD de réseau mondial pour le développement, insiste sur la qualité de l'éducation, mais s'appuie presque uniquement sur le secteur privé national... présent seulement dans les grandes villes : l'équité socio-spatiale normalement assurée par le service public est menacée. La coopération internationale joue à cet égard un rôle ambigu (mais peut-être nécessaire) dans le contexte du Cap-Vert.

Si l'archipel est remarquablement équipé en infrastructures de transmissions, il convient cependant de s'interroger sur l'intensité de leur utilisation et leur rentabilité à moyen terme, compte tenu de la pauvreté d'une partie importante de la population et des conditions d'accès et d'usage coûteux imposés par l'opérateur-gestionnaire qui décourage les meilleures volontés. Les chercheurs capverdiens comme les entreprises demandent, à tout le moins, un aménagement des tarifs pratiqués par CV Telecom compatible avec les nouveaux modes de travail dans les laboratoires, les bureaux d'étude et où l'usage d'internet et les transferts de gros fichiers jouent un rôle important (Pnud 2004).

### ***Un « modèle » occidental de plus en plus présent***

L'occidentalisation de la société capverdiennne est ancienne. L'influence européenne y a été très forte. Le « modèle » chrétien catholique romain, commerçant et intellectuel a été imposé depuis plusieurs siècles par les Portugais. Il a été adopté par la bourgeoisie aisée des commerçants et des planteurs, l'élite intellectuelle mais aussi, par imitation, par la petite bourgeoisie. L'émigration (et le modèle de consommation matérielle et culturelle qu'il véhicule) influence profondément les comportements des familles demeurées au pays (Monteiro C. 2001). La révolution télévisuelle a fait le reste. Il s'agit de l'influence d'une télévision purement occidentale : européenne principalement, nord-américaine, et plus récemment brésilienne. L'impérialisme des grands médias étrangers (TV Globo, RTP1, RFI, TV5, CFI), entendus et regardés au Cap-Vert, ne crée-t-elle pas une dépendance culturelle ? Quelle place peuvent alors tenir les petits médias comme la télévision capverdiennne ? Dans la géopolitique culturelle du monde atlantique, le Cap-Vert s'éloigne chaque jour davantage des pays du continent africain. Les télévisions sénégalaises ou bissau-guinéenne ne sont pas captées. Un simple survol des sites internet capverdiens, comme Visão News, Caboverde Reference Page, Morabeza 2000, ou encore l'analyse des préoccupations prioritaires des pages Web des journaux, rend compte de l'engouement du Capverdien pour des pays, des sociétés et des modes culturels européens et américains.

Cette situation pose le problème de l'impérialisme culturel occidental véhiculé par l'internet, et des moyens dont une société non occidentale doit se doter pour se ré-appropriier toute technique importée et ses contenus culturels. En bref, pour reprendre la question posée par R. Ntambue Tsimbulu, des « obstacles culturels [...] à surmonter » (Tsimbulu 2001). Il paraît difficile de répondre, tant l'installation de l'internet au Cap-Vert est récente et son « appropriation » par la société encore restreinte. Il semble cependant acquis que le dynamisme affiché par une fraction de ses acteurs sociétaux devrait lui donner rapidement une réelle capacité créative.

### ***Problèmes institutionnels et juridiques***

Malgré les remarquables avancées réalisées, notamment en termes de réglementation du commerce électronique (décret-loi n° 49 du 24 novembre 2003) plusieurs questions d'ordre juridique ou institutionnel ne sont pas encore réglées.

*Cabo Verde Telecom : un monopole de fait*

La loi relative à l'action de l'opérateur national pose de sérieuses limitations à la concurrence. Elle détermine l'attribution du statut d'exclusivité pour l'établissement sous contrat (CV Telecom), et pour la gestion et l'exploitation des infrastructures de télécommunications. Le régime juridique des télécommunications réserve donc aux autres initiatives privées un espace de marché très restreint, avec de faibles perspectives pour le développement de marchés compétitifs. En dépit du désengagement de l'État de l'exploitation des services correspondants, les attributions politiques et réglementaires, tout en étant *de jure* séparées du domaine opérationnel, ne le sont pas *de facto*.

Le monopole de Cabo Verde Telecom (CVT) est certes légal. Mais qui s'assure que CVT n'abuse pas de sa position dominante en matière de prix d'accès et d'usages ? L'État ne semble guère pressé de légiférer en ce domaine, se contentant de l'article 26 de la loi de mai 1994 qui oblige le responsable des télécommunications à interconnecter tous les opérateurs qui le demanderaient. Mais, en l'absence d'autre(s) opérateur(s), la loi ne s'applique pas... Il n'y a donc pas de réglementation équitable de la concurrence.

Cette position dominante se retrouve dans la problématique tarifaire. Accès à internet et usage du cellulaire sont coûteux. Les tarifs imposés par CVT pour l'internet sont extrêmement élevés pour un « Pays moins avancé ». Les abonnements (15h, 15-20h, 20-30h, puis tarif horaire) sont décourageants, d'autant plus que la communication locale (par impulsion de 3 minutes) est aussi facturée, même si deux tarifs (heures de pointe/économique) sont proposés. Un abonnement de 30 heures coûte en moyenne 25 € : c'est moins cher qu'au Sénégal voisin, mais cela représente tout de même 2,25 % du PIB/hab. du Cap-Vert, contre 0,2 % en France. Depuis fin 2003, le haut débit (ADSL) est proposé moyennant une taxe d'installation de 100 € et l'abonnement mensuel varie de 60 (256 Kbps) à 400 € (1024 Kbps) avec une limitation de charge (500Mb). Autant dire que la politique menée par l'opérateur est, comme la Sonatel au Sénégal voisin et dans d'autres pays en développement, totalement contraire à l'intérêt des citoyens et aux ambitions internationales des entreprises capverdiennes. Quant à l'utilisation de l'internet à domicile, elle est réservée à une petite élite fortunée.

*Loi et criminalité informatique*

Il n'existe pas encore au Cap-Vert de législation traitant directement de l'usage criminel des NTIC, et notamment de la question de la réglementation des contenus des sites internet. Les matières constituant les préoccupations d'actualité d'une cyber-législation renvoient à des lois variées déjà établies, mais sans référence à la spécificité informatique. La « criminalité informatique » fait référence notamment à des activités habituellement considérées comme répréhensibles : vol, détournement, escroquerie, maquillage de document, vente de produits réglementés par l'État, comme les armes, et toute forme de criminalité financière. Il en est de même des activités moralement condamnables telles que le commerce pornographique,

---

la création de sites de pédophilie, qui pourraient tomber sous le coup des réglementations sur la protection des mineurs. Si un acte relevant, en Europe de la catégorie de la « criminalité informatique » était jugé actuellement au Cap-Vert, le vide juridique actuel ne permettrait pas d'établir l'existence d'un quelconque cyber-délit ou cyber-crime : l'affaire serait jugée sans référence particulière aux nouvelles technologies.

Enfin, il n'existe pas encore au Cap-Vert de réglementation de l'utilisation politique des médias et de l'internet, par exemple pendant les campagnes électorales (durée des émissions, propagande politique, diffusion des sondages). Il n'existe aucune règle de référence en matière de diffusion de données statistiques et l'archivage informatique débute à peine. Le respect de la vie privée des individus n'est pas vraiment garanti, malgré un « Habeas Data » et la protection des données personnelles annoncés dans les articles 44 et 45 de la Constitution de la Deuxième République (Pnud 2000).

### *Inégalités socio-spatiales, fracture socio-numérique*

On ne peut que se réjouir de la volonté du Cap-Vert à refuser la marginalité aggravée qui caractérise les laissés pour compte de la révolution numérique. Mais cette situation pose la question de la capacité d'un petit pays pauvre à dépasser son statut de simple consommateur d'internet, de sa volonté de maîtriser ses propres contenus pour devenir à son tour un créateur, et aussi d'assumer une certaine maîtrise technique de l'outil (Flichy 2003).

Peut-on, comme Jacques Bonjawo (2002 : 18), penser que si internet est utilisé à bon escient, il peut contribuer à améliorer la vie en Afrique, notamment en faisant reculer la pauvreté ? Malgré de bonnes performances économiques, le Cap-Vert demeure pauvre. L'indice de développement humain (0,670 en 2002 selon l'INE ou 0,715 selon le Pnud) n'a connu aucune baisse depuis 1990, mais la pauvreté monétaire a augmenté. Le Cap-Vert compte aujourd'hui, selon l'INE, 36,2 % de pauvres, plus de la moitié (54,4 %) de cette population étant « très pauvre » (INE : 2003). Le taux de chômage du pays est officiellement de 17 % (23 % en 1990), mais le sous-emploi est de règle et le secteur informel, largement dominant dans la structure des entreprises (Bourdet 2000), offre des salaires très modestes. Les NTIC peuvent-elles contribuer à lutter contre la pauvreté humaine ? Oui, en créant d'abord des emplois. Mais constatons que, en matière de TIC, les Capverdiens sont moins mal équipés que leurs voisins continentaux, puisque, selon l'INE 74,6 % des ménages disposent d'un poste de radio, 51,9 % d'un téléphone fixe, et 49,1 % d'un téléviseur (INE : 2003). Ceci doit sans doute être mis en relation avec la situation particulière du Cap-Vert, où les transferts des émigrés jouent un grand rôle dans l'équipement domestique, et où le taux de scolarisation élevé se combine avec un taux d'urbanisation important.

Comme celle des accès publics à internet, la distribution géographique des souscripteurs au Cap-Vert à la fin de l'année 2003 révèle bien l'inégalité de la répartition ville-campagne et la concentration des abonnements dans les deux villes de Praia et Mindelo, principaux centres urbains du pays : plus de 70 % des abonnés sont concentrés dans les deux capitales (39,4 % de la population du Cap-Vert), et 83,44 % si l'on ajoute aux deux capitales les

deux petits centres urbains de l'île de Sal (pour 42,8 % de la population du pays). Alors que les ruraux représentent 44,8 % (201 819 hab.) de la population totale de l'archipel, ils forment moins de 13 % des souscripteurs du pays : 87 % des connectés sont en ville alors que le taux d'urbanisation du pays est de 55,2 %.

Dans le détail, les contrastes entre les îles sont aussi caractéristiques. Par rapport au taux de souscription à internet (rapport entre le nombre de souscripteurs et la population de l'entité territoriale) des villes de Praia (2,22 % de la population) et Mindelo (1,47 %), celui de l'île de Sal est de 4,07 % (population urbaine, jeune, métiers qualifiés soutenus par une économie locale de services), et de 2 à Boa Vista. Mais il descend à 0,88 % à Brava (l'île la plus influencée par la communauté américaine de la diaspora, mais très isolée), puis tombe à 0,49 (Maio), 0,34 (Santo Antão), 0,32 (Fogo), 0,23 à São Nicolau, et 0,17 pour la partie rurale de Santiago. Des études révéleraient probablement une grande disparité intra-urbaine, entre quartiers résidentiels aisés et quartiers pauvres, particulièrement à Praia. L'importance de la fracture géographique qui caractérise internet, notamment entre le milieu rural et les villes qu'évoque A-J. Tudesq (2002 : 209) se trouve vérifiée.

État et collectivités territoriales ont une responsabilité majeure dans le processus pouvant mener à la réalité d'un e-gouvernement au Cap-Vert et à la qualité de la gouvernance nationale et dans les territoires. Cette responsabilité est très inégalement assumée : elle est gênée par la faiblesse des ressources financières et des compétences humaines disponibles.

Les municipalités sont allées chercher des dotations en matériel moderne auprès de diverses coopérations, mais les initiatives et les résultats maintiennent des différences importantes. Trois d'entre elles seulement sont organisées en réseau informatisé dans l'île de Santo Antão. Certaines municipalités (São Vicente, Santa Catarina) n'ont entamé une réforme informatique qu'en 2002. Quelques collectivités territoriales connaissent de belles réussites, avec l'ouverture de salles informatiques et centres de documentation informatisés pour les jeunes, des cybercentres. Peu ont créé un site internet (Lesourd & Sylla 2004a).

#### *Fractures socio-numériques*

Dans la société capverdienne, le contraste entre un petit nombre d'utilisateurs maîtrisant accès et usage des NTIC et la masse des « oubliés du numérique » est très fort : savoirs, positions professionnelles de pouvoir, statuts sociaux, âge et sexe conditionnent l'inégalité devant ces nouveaux outils. La situation qui prévaut dans les administrations est, à cet égard, caricaturale : les NTIC y sont, de fait, le plus souvent « confisquées » par les élites institutionnelles. Les agents subalternes n'y ont guère accès et en font un faible usage professionnel. La fracture socio-numérique est aujourd'hui une réalité forte et préoccupante. Les « non branchés » sont l'immense majorité de la population : que peuvent espérer les 27 000 familles « vulnérables » (très pauvres) du Cap-Vert en terme d'usage (payant) des NTIC ? Quelles attentes entretiennent-elles, notamment pour leurs jeunes en âge d'être formés ? Une politique vigoureuse d'accès publics et communautaires commence, localement, à se mettre en place : souhaitons que, en

matière de TIC, la population ne soit pas la dernière servie, malgré les volontés proclamées de promouvoir le « guichet unique » et les points d'internet communautaire. À la fracture numérique spatiale s'ajoute donc bien une fracture sociale, plus importante encore sans doute, mais il est permis d'espérer que la voie choisie par les autorités fera qu'elle se réduira au moins partiellement dans les années à venir.

Au Cap-Vert, c'est l'État, par l'intermédiaire de la politique poursuivie par le Nosi, qui contribue le plus à la progression et à la réussite de l'installation des NTIC. Les entreprises les utilisent, la société civile commence à le faire, mais beaucoup reste à faire en termes « d'appropriation » du processus par la société toute entière.

La transparence démocratique, l'accès à l'information, la gouvernance ne peuvent qu'être améliorés par le développement des NTIC, et l'État se doit de poursuivre l'effort amorcé pour aller vers la réalisation d'une véritable société de l'information. Ce sont les médias qui ont le plus à gagner de la généralisation de l'internet. Les NTIC apportent une contribution à la démocratisation de l'accès à l'information, au savoir de masse et à la formation. Dans ce domaine le Cap-Vert se doit de progresser : la formation des ressources humaines constitue un défi majeur pour le système éducatif dans la société capverdienne de l'information.

Les technologies de l'information apparaissent comme un moyen d'appui à la politique capverdienne de réduction de la pauvreté. Leur développement pourrait à terme contribuer à réduire les écarts sociaux, économiques, technologiques dans son espace et avec le monde. Comme dans les métropoles, les NTIC peuvent apporter au monde rural et aux petites villes un outil relationnel supplémentaire utile à la promotion des réseaux commerciaux, religieux, et des pouvoirs locaux. Le lien rural-urbain en serait renforcé. La dépendance technologique et commerciale ne ferme pas l'avenir. La création d'emplois est possible. De nombreux métiers « émergents » en rapport direct avec les NTIC ou induits par eux pourraient être créés, à la condition de pouvoir disposer de ressources humaines formées.

Il se dégage pourtant du processus d'utilisation des NTIC en cours au Cap-Vert le constat d'une triple fracture : sociale, le numérique n'étant accessible qu'à une élite restreinte de la société ; socio-économique entre les entreprises du secteur productif ; spatiale, entre lieux porteurs de pouvoir politique et/ou économique et espaces laissés pour compte. La réduction de ces inégalités constitue un enjeu essentiel du développement du pays.

R. Ntambue Tsimbulu (2001 : 217) souligne que « les dangers de l'internet [...] ne pourront être écartés que lorsque l'Afrique participera activement à la recherche informatique (technologie et gouvernance) ». internet servira-t-il le Cap-Vert ? Gageons que, pour faire éclater la « logique de la dépendance » (*ibid.*), le Cap-Vert contribuera à « servir internet », c'est-à-dire à accroître encore davantage sa capacité de se faire connaître et respecter, tant pour son activité culturelle et politique que son insertion dans le système économique mondial.

Août 2004

**Michel LESOURD**

Université de Rouen, Département de géographie

Michel.Lesourd@univ-rouen.fr

## BIBLIOGRAPHIE

- ANDRADE, E. 2000, *Quelques aspects du développement économique, social et politique aux Îles du Cap-Vert (1975-1999)*, Paris, Unesco, document de travail n° 49, programme MOST, « Gestion des transformations sociales », 29 p.
- BONJAWO, J. 2002, *internet. Une chance pour l'Afrique*, Paris, Karthala, 208 p.
- BOURDET, Y. 2000, « Reforming the Cape Verdean Economy. The Economics of Mudança », *Afrika Spectrum*, XXXV (2) : 121-163.
- CAHEN, M. 2001, *Pays lusophones d'Afrique. Sources d'information pour le développement*, Bordeaux, Cean/Paris, Ibiscus, 221 p.
- CHÉNEAU-LOQUAY, A., ed. 1999, *Enjeux des technologies de la communication en Afrique*, Paris, Karthala, 320 p.
- CHÉNEAU-LOQUAY, A. 2002, « Manceuvres autour des télécoms africaines », *Le Monde diplomatique*, 574.
- CHÉNEAU-LOQUAY, A., ed. 2004, *Mondialisation et TIC en Afrique*, Paris, Karthala/Bordeaux, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 328 p.
- DIRECTEL CABO VERDE 2002, *Lista nacional de assinantes FAX, e-mail 2002-2003*, Praia (Cap-Vert), Cabo Verde Telecom, 152 p.
- DUPUY, G. 2002, *internet : géographie d'un réseau*, Paris, Ellipses, 160 p.
- ELIE, M., ed. 2001, « Le fossé numérique. L'internet, facteur de nouvelles inégalités ? », *Problèmes politiques et sociaux* (Paris, La Documentation française), 861, 84 p.
- FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) - RÉP. DU CAP-VERT 1999, *Cap-Vert : Définition d'une politique nationale de communication pour le développement. Rapport final de l'Atelier national. Praia 5-9 avril 1999*, Rome, Ministère de la Culture du Cap-Vert-FAO, 50 p.
- FLICHY, P. 2003, *L'innovation technique, récents développements en sciences sociales vers une nouvelle théorie de l'innovation*, Paris, la Découverte, 2003, 256 p.
- FOY, C. & LOURENÇO, J. 2002, *Cabo Verde. Governação e desenvolvimento*, Paris, Centre de développement de l'OCDE, 59 p. multigr.
- GUGLIELMI, G. 2002, « La e-gouvernance », in « Droit des NTIC et développement », n° spécial (juillet-octobre), *Droit et Toile* (Genève, Unitar), I : 21-29.
- INE (Instituto nacional de estatísticas) 2003, « Resultados do inquérito as despesas e receitas familiares », in *Virtual Cape Verde*, <<http://virtualcapeverde.net/news2>>.
- LENOBLE-BART, A. & TUDESQ, A.-J. 2002, « internet en Afrique subsaharienne, entre rêve et réalité », in « Regards sur l'Afrique », n° spécial, *Historiens & Géographes* (379) : 215-223.
- LESOURD, M. 1995, *État et société aux Îles du Cap-Vert*, Paris, Karthala, 524 p.
- 2003, « Nouvelles technologies, nouvelles inégalités ? Les NTIC et les fractures socio-spatiales. Exemples au Sénégal et aux Îles du Cap-Vert » : 421-448, in M. LESOURD (ed.), *L'Afrique. Vulnérabilité et défis*, Nantes, Éditions du temps, 448 p.
- 2004, *Governação electrónica. Serviços de qualidade para o cidadão e para a competitividade económica*. Primeiro Forum conectividade para integração e desenvolvimento, Praia, Cap-Vert, 24-26 mai 2004, in site <[www.nosi.cv](http://www.nosi.cv)>.
- LESOURD, M. & SYLLA, C. 2004a, « La décentralisation en questions. Dynamique des territoires et fracture numérique », *Netsuds* (2), Bordeaux, CEAN/Paris, L'Harmattan : 131-154.
- 2004b, « NTIC, mondialisation, développement : le cas du Cap-Vert. Les NTIC au service de l'insertion dans l'économie-monde et du développement local » : 77-103, in A. CHÉNEAU-LOQUAY (ed.), *Mondialisation et TIC en Afrique*, Paris, Karthala/Bordeaux, MSH Aquitaine, 328 p.
- MARKTEST, CV 2001, *Anuário empresas e instituições*, São Vicente, Éditions Marktest CV, 148 p.

- MONTEIRO, C.A. 2001, *Recomposição do espaço social cabo-verdiano*, Praia, Ed. do autor, 452 p.
- MONTEIRO, F. 2001, *Rapport sur la télévision nationale (RTC, Radiotelevisão do Cabo Verde)*, Praia, 38 p. multigr.
- TSIMBULU Ntambue, R. 2001, *L'internet, son Web et son e-mail en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 354 p.
- PLATAFORMA DAS ONG'S 2002, *Guia das ONG's de Cabo Verde*, Praia, Plataforma das ONG's, 224 p. + 205 p., (bilingue français-portugais).
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) 2000, *Rapport national du développement humain, Cap-Vert 1999*, Praia, Pnud, 111 p.
- 2001, *Rapport mondial sur le développement humain 2001. Mettre les nouvelles technologies au service du développement humain*, New York, Pnud/Genève, De Boeck Université, 121 p.
- 2004, *Rapport national sur le développement humain, Cap-Vert 2004. Les Nouvelles technologies de l'information et de la communication et transformation du Cap-Vert*, Praia, CD Rom, 204 p. (version provisoire).
- REPÚBLICA de CABO VERDE 1998, *Programme national de décentralisation (1999-2000)*, Praia, Cabinet du secrétaire d'État à la décentralisation, 49 p.
- RTC, 2004 *Os média e o desafio da convergência digital*, primeiro forum conectividade para integração e desenvolvimento, Praia, Cap-Vert, 24-26 mai 2004, <www.nosi.cv>.
- TUDESQ, A-J. 2002, « Médias et disparités géographiques en Afrique subsaharienne », in « Regards sur l'Afrique », n° spécial, *Historiens & Géographes*, 379 : 205-214.
- UIT (Union internationale des télécommunications) 2001, *A internet num PMA lusófono : estudo de casos de Cabo Verde*, Genève, UIT, 55 p.

#### *Sites et portails internet consultés*

|  |  |
|--|--|
| <a href="http://www.africanti.org/">www.africanti.org/</a>                               | <a href="http://www.nave.cv">www.nave.cv</a>                             |
| <a href="http://www.cabonet.cv">www.cabonet.cv</a>                                       | <a href="http://www.nosi.cv">www.nosi.cv</a>                             |
| <a href="http://www.caboverdepages.com/marktestcv">www.caboverdepages.com/marktestcv</a> | <a href="http://www.portaldecaboverde.com">www.portaldecaboverde.com</a> |
| <a href="http://www.cvt">www.cvt</a>   | <a href="http://www.promex.org">www.promex.org</a>                       |
| <a href="http://www.dsapeleitoral.cv">www.dsapeleitoral.cv</a>                           | <a href="http://www.sinergia-imo.com">www.sinergia-imo.com</a>           |
| <a href="http://www.expressodasilhas.cv">www.expressodasilhas.cv</a>                     | <a href="http://www.tecnil.cv">www.tecnil.cv</a>                         |
| <a href="http://www.governo.cv">www.governo.cv</a>                                       | <a href="http://www.und.org/undp/hrd">www.und.org/undp/hrd</a>           |
| <a href="http://www.ine.cv">www.ine.cv</a>   | <a href="http://www.visaonews.com">www.visaonews.com</a>                 |
| <a href="http://www.inforpress.cv">www.inforpress.cv</a>                                 |  |